



SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE DE L'ETAT

N° 030 /MCIPPME/SEPMBPE

Abidjan, le 11 JUIN 2019

AVIS AUX IMPORTATEURS DE MARCHANDISES EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Objet : Opérationnalisation du programme de Vérification de la Conformité (VOC)

Références : - Décret n°2017-567 du 06 septembre 2017 portant approbation des conventions de concession du service public de Vérification de la Conformité des produits embarqués à destination de la Côte d'Ivoire

- Avis n°530/MCIPPME/DGCE du 30 janvier 2019 portant mesures conservatoires pour l'optimisation du processus de délivrance des Certificats de Conformité pendant la nouvelle phase pilote

Il est porté à la connaissance des usagers que la phase pilote du programme de Vérification de la Conformité (VOC), en vigueur conformément aux dispositions de l'avis susmentionné, prendra fin le 30 juin 2019.

Par conséquent, à compter du 1^{er} juillet 2019, le programme rentrera dans sa phase opérationnelle et se poursuivra avec les acquis de la phase pilote, à savoir la liste des produits, les procédures de contrôle et les mesures conservatoires publiées sur le site web du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME (www.commerce.gouv.ci).

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE DE L'ETAT



Moussa SANOGO

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA PROMOTION DES PME



Souleymane DIARRASSOUBA

Ampliation :

- PRIMATURE
- SEPMBPE
- DOUANES
- CEPICI
- CCESP
- CGECI
- CCI-CI
- FNSCI
- UGECI
- EUROCHAM
- FENACCI
- SYNDICAT DES TRANSITAIRES DE CI
- SYNDICAT NATIONAL DES TRANSITAIRES
- WEBB FONTAINE-CI
- BUREAU VERITAS -CI
- COTECNA
- INTERTEK
- SGS